

## ■ Présentation

La formation est une des activités de GB Consulting dont le siège social est établi 20, rue du Charolais 75012 Paris.

GB Consulting développe, propose et dispense des formations en présentiel en entreprise.

## ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de formation GB Consulting relatives à des commandes passées auprès de GB Consulting par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de GB Consulting, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que GB Consulting ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de GB Consulting, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

## ■ Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par GB Consulting sont valables un mois à compter de l'envoi du bon de commande/devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par GB Consulting d'un bon de commande/devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit bon de commande/devis.

La signature du bon de commande/devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par GB Consulting à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

## ■ Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

## ■ Règlement par un OPCO

En cas de règlement par un OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à GB Consulting. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par GB Consulting au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à GB Consulting au premier jour de la formation, GB Consulting se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

## ■ Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le Client et GB Consulting et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ;

Report ou annulation communiqué entre 30 et 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;

Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

## ■ Tarifs

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les frais de déplacement du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais éventuels de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en sus.

## ■ Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ;
- Le règlement par virement sur le compte bancaire de GB Consulting est privilégié :

IBAN <sup>(1)</sup> :	<b>FR76 3000 4021 7100 0100 5056 851</b>
BIC <sup>(2)</sup> :	<b>BNPA FR PP XXX</b>

- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## ■ Propriété intellectuelle

Tous les supports, programmes, cours, travaux ou documents remis aux participants lors des formations demeurent la propriété intellectuelle et exclusive de GB Consulting.

L'exploitation, la reproduction effectuée sur tous nos supports, la traduction en toutes langues, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie des supports, programmes, cours, travaux ou de tout document sont interdites sauf autorisation écrite préalable de GB Consulting.

Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

## ■ Force majeure

GB Consulting ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux externes à GB Consulting, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou

règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de GB Consulting.

## ■ Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations ou documents à caractère économique, technique, commercial ou encore financier concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

GB Consulting s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

## ■ Communication

Le Client accepte d'être cité par GB Consulting comme client de ses offres de formation, aux frais de GB Consulting. GB Consulting peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

## ■ Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services GB Consulting en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à GB Consulting, 20 rue du Charolais 75012 Paris. Le stagiaire bénéficie aussi du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si besoin.

## ■ Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et GB Consulting à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de commerce de Paris.